PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

ARRÊTÉ n° 24/2024

portant autorisation de la pêche à pied de loisir des coques *(Cerastoderma edule)* sur le gisement naturel de la baie de La Baule (zone 44-07-02)

Le préfet de la région Pays de la Loire

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 922-6 ;

VU l'arrêté du directeur des affaires maritimes Bretagne-Vendée n° 143 du 25 octobre 1978 modifié portant classement du gisement naturel des coques émergent de la plage Benoît à La Baule ;

VU l'arrêté de la préfète de la région Pays de la Loire n° 25-2017 du 2 juin 2017 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied en région Pays de la Loire pour les coquillages, les échinodermes et les vers marins ;

VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 81/2022 du 8 décembre 2022 réglementant l'exercice de la pêche à pied professionnelle et de loisir des coques (*Cerastoderma edule*) sur le gisement naturel de la baie de La Baule (zone 44-07-02) ;

VU l'arrêté du préfet du département de la Loire-Atlantique n° 52-2023 du 19 juillet 2023 portant classement de salubrité des zones de production de coquillages vivants sur le littoral du département de la Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 22/2024 du 30 août 2024 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire ;

VU la demande du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire en date du 2 août 2024 ;

VU l'avis de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer en date du 7 septembre 2024 ;

SUR proposition de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Dans les conditions prévues par l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 81/2022 du 8 décembre 2022 susvisé, la pêche à pied de loisir des coques (*Cerastoderma edule*) sur la zone 44-07-02 du gisement naturel de La Baule, classée en B par l'arrêté du préfet du département de la Loire-Atlantique n° 52-2023 du 19 juillet 2023 susvisé est autorisée à compter du 15 octobre 2024.

ARTICLE 2 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont sanctionnées conformément aux dispositions des articles L. 945-4, L. 946-1, L. 946-5, et L. 946-6 du livre IX du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 3 :

L'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 6/2024 du 25 janvier 2024 portant fermeture de la pêche à pied des coques *(Cerastoderma edule)* sur le gisement naturel de la baie de La Baule (zone 44-07-02) est abrogé dans ses dispositions relatives à la pêche à pied de loisir.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Pays de la Loire, la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 24 septembre 2024

Pour le préfet, et par délégation,

la cheffe du bureau gestion durable des activités
de pêche maritime et d'aquaculture

Marie BEAUSSAN

Ampliations :

Ministère chargé de la mer et de la pêche (direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, sous-direction des ressources halieutiques, bureau de la gestion de la ressource)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directrice ; adjoints ; service de la réglementation et de l'appui aux filières maritimes ; service contrôle des activités maritimes ; secrétariat : enregistrement, affichage)

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de la Loire-Atlantique

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de la Vendée

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral du Morbihan

Centre national de surveillance des pêches (CNSP) Etel

Groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique (Brest)

Compagnie de gendarmerie maritime de Lorient

Région et groupement départemental de gendarmerie de la Loire-Atlantique (Nantes)

Direction interrégionale des douanes (Nantes)

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (La Trinité-sur-mer ; Lorient ; Nantes)

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

Association départementale des pêcheurs à pied de Loire-Atlantique

Comité départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs de Loire-Atlantique

Association des pêcheurs à pied de la Côte de Jade

Association défense de l'environnement de la côte sauvage (DECOS)

Mairie La Turballe

Mairie Le Croisic

Mairie Guérande

Mairie Batz-sur-Mer

Mairie Le Pouliguen

Mairie La Baule

Mairie Pornichet

Mairie Saint-Nazaire

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, plateforme régionale finances immobilier modernisation) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.